



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024

Convocation du 5 novembre 2024
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Paul PERSONNIC, Pierre MONFLIER, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

ABSENTS : Anthony DECRETON (donne pouvoir à Gabrielle GOUEDARD)
Mari COURTAS (donne pouvoir à Christine ORAIN-GROVALET)
Pierre-Yves BRUNEL (donne pouvoir à Pierre-Jean SALAUN)
Yann LE GUEDARD (donne pouvoir à Luc STRIDE)
David ROUALEN (donne pouvoir à Xavier BIZOT)

SECRETAIRE DE SEANCE : Annie LABBE

Membres en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

MARCHES PUBLICS

2024-838 MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A L'AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE RUE DE BEL AIR ET AMENAGEMENT DE LA RUE DES VIOLETTES – AUTORISATION A SIGNER LE MARCHÉ

Mme LAURENT rappelle qu'il s'agit d'un projet d'aménagement de voirie pour la création d'un giratoire franchissable rue de Bel Air et de procéder à un aménagement de la voirie rue des Violettes avec la création d'un trottoir en 0/6, la réalisation de stationnements en pavés à joints engazonnés, la reprise des arrêts TUB et une chaussée refaite en béton bitumineux 0/10.

Au regard du montant estimé des travaux, une consultation d'entreprises sous la forme de la procédure adaptée ouverte (articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique) a été lancée.

Un avis d'appel à la concurrence a été transmis le 17 septembre 2024 pour publication avec une date limitée de remise des offres fixée au 9 octobre 2024 à 12h00.

La consultation a été lancée à lot unique, les travaux prévus n'étant pas divisibles.

Trois offres ont été reçues dans le délai imparti.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée par le service bureau d'études de la commune, conformément aux critères et pondérations du règlement de la consultation, à savoir :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations : La notation de l'offre du candidat (i) selon le critère de prix sera effectuée à l'aide de la formule suivante : $N (i) = 55 \times (P (m) / P (i))$ dans laquelle : N (i) = note attribuée à l'offre du candidat (i) P (m) = prix de l'offre la moins disante P(i) = prix de l'offre du candidat (i)	55.0
2-Valeur technique de l'offre	30.0
2.1- Moyens dédiés au chantier : <ul style="list-style-type: none"> • Encadrement technique dédié à l'opération (chef de chantier, géomètre, intervenants bureau d'études) • Moyens matériels dédiés à l'opération 	10.0
2.2- Conformité et description des matériaux et produits proposés : <ul style="list-style-type: none"> • Fiches techniques des matériaux, fonds de voirie et mobiliers urbains 	10.0
2.3- Description de l'organisation des travaux : <ul style="list-style-type: none"> • Planning détaillé par phase et proposition de phasage optimisé (le cas échéant) • Description des ateliers de mise en œuvre • Description des points de contrôles (internes et externes) et points d'arrêt 	10.0
Critères	Pondération
3-Engagements en faveur de l'environnement	15.0
3.1-a- Organisation et limitation des nuisances : <ul style="list-style-type: none"> • Moyens mis en œuvre pour limiter les nuisances du chantier (propreté, maintien des accès, signalisation de chantier et déviation, etc.) • Communication auprès des riverains 	5.0
3.2-b- Gestion et valorisation des déchets et préservation des ressources <ul style="list-style-type: none"> • Tri et valorisation des déchets • Utilisation de matériaux issus du réemploi et/ou des matériaux recyclés 	5.0
3.3-c- Pollution du milieu environnant <ul style="list-style-type: none"> • Limitation des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique • Préservation du milieu existant (eau, sol, collecteur existant, etc.) 	5.0

Le service bureau d'études de la Ville propose ainsi de retenir l'entreprise suivante :

- Entreprise COLAS FRANCE, Établissement BAIE D'ARMOR (22440 Ploufragan), pour un montant de 168 980,00 € HT, soit 202 776,00 € TTC.

La commission MAPA, réunie le 4 novembre 2024, ayant donné un avis favorable à l'attribution du marché au prestataire proposé,

il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **ATTRIBUE** le marché à COLAS FRANCE Établissement BAIE D'ARMOR pour un montant de 168 980,00 € HT, soit 202 776,00 € TTC,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché désigné ci-dessus avec l'entreprise précitée, pour le montant susmentionné, ainsi que toutes les pièces afférentes.

A Ploufragan, le 22 novembre 2024

LE MAIRE
Rémy MOULIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Annie LABBE

